



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE BD POUR LES SCOLAIRES édition 2023



Article 1 Le concours de BD pour les scolaires, organisé par le festival "Les P'tits Fous de Lecture : 4ème Fête de la BD et du Livre Jeunesse", est ouvert à tous les dessinateurs amateurs (non publiés) élèves des écoles primaires et des collèges, **et également aux enfants scolarisés à la maison de même niveau.**

Article 2 Le thème du concours est le suivant : **“Au-delà des mers”**.

Article 3 Les concurrents devront réaliser une planche de BD (1 seule) au format A3 (297 x 420 mm), en couleur ou en noir et blanc.

Le choix du style graphique est libre (réaliste, semi-réaliste, humoristique, manga...).

Toutes les techniques de dessin sont autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile...) ; les dessins numériques devront être imprimés.

Un titre peut être donné à l'œuvre et sera noté sur le dessin.

Article 4 Les trois premiers concurrents de chaque niveau seront primés. Ils seront récompensés le jour du festival "Les P'tits Fous de Lecture", soit le **dimanche 11 Juin 2023**. Leurs planches seront exposées.

Les gagnants se partageront entre autres des fournitures d'art, livres et autres récompenses liées à la bande dessinée. Les planches lauréates seront également diffusées sur les supports de la communauté de communes "Bretagne Porte de Loire Communauté".

Les résultats seront communiqués par courrier, sur facebook et sur le site internet du festival.

Toutes les planches seront retournées à leurs auteurs après le festival.

Article 5 Les planches devront être déposées ou expédiées à l'adresse « La Bande à Bullos » - Concours Scolaire "Les P'tits Fous de Lecture" – A l'attention de Mme COIC - 2 Rue du Tram - 35320 Le Sel de Bretagne, au plus tard le **15 Mai 2023**, le cachet de la poste faisant foi.

Il sera indiqué impérativement au dos et au verso de la planche les : nom, prénom, âge, adresse, téléphone, mail de l'auteur (ou des auteurs), ainsi que l'adresse de l'établissement scolaire concerné **ou avec la mention « Ecole à la maison » ou « IEF »**.

L'association « La Bande à Bullos », organisatrice du festival "Les P'tits Fous de Lecture", ne sera pas tenue responsable de potentielles détériorations des œuvres du fait de l'acheminement postal ou autre.

Article 6 Le jury du concours, composé de membres organisateurs du festival "Les P'tits Fous de Lecture" et de un ou plusieurs professionnels, désignera les gagnants selon les critères suivants :

- le respect du thème,
- la qualité graphique,
- l'originalité par rapport au thème.

Article 7 "La Bande à Bullos" se réserve le droit à tout moment d'apporter toutes modifications au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Il peut également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèrent nécessaires.

Article 8 Les auteurs des planches cèdent gratuitement leurs droits d'auteurs s'agissant de ces dernières dans les conditions suivantes :

- Types de droits cédés : droit de reproduction et de représentation
- Support :
 - exposition des planches des 3 premiers prix de chaque niveau ainsi que des planches ayant répondu à une partie des critères sus-cités, sur les lieux du festival (Le Petit Fougeray),
 - diffusion des planches sur le site internet, la page facebook du festival "Les P'tits Fous de Lecture",
 - diffusion des planches sur le blog de l'association "La Bande à Bullos" et sa page facebook,
 - diffusion des planches possible dans des journaux papiers à diffusion locale ou nationale et dans des journaux numériques.
- Étendue géographique : mondiale (internet - cf support ci-dessus), locale et nationale (supports papiers susmentionnés).
- Durée de la cession : 3 ans

Article 9 Le simple fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.